

marqué: les deux genres principaux de high schools\* dans les provinces de langue anglaise, soit a) les high schools académiques et b) les high schools techniques et commerciaux<sup>1</sup>, offrent une variété de cours parmi lesquels l'étudiant peut choisir des programmes d'études qui sont aussi variés que ceux qui sont offerts dans les écoles spécialisées, plus nombreuses, de la province de Québec. On dit souvent que dans les écoles des provinces de langue anglaise l'accent est placé sur la science pure, sur la science appliquée et sur la technologie, tandis que dans le Québec on insiste davantage sur l'aspect classique de l'enseignement. Il serait peut-être plus juste de dire que les étudiants des provinces de langue anglaise ont une préférence marquée pour la sociologie et les sciences, tandis que dans la province française de Québec, la préférence va plutôt aux études classiques. La simplicité apparente du graphique du système de langue anglaise est due en majeure partie au fait que les high schools secondaires et les collegiates sont organisés et groupés d'après un plan uniforme, tandis que sous le régime de langue française, c'est la coutume de donner les cours spécialisés dans des écoles particulières et indépendantes.

A l'échelon élémentaire, il y a normalement huit années dans les écoles de langue anglaise. L'âge de la fréquentation obligatoire varie quelque peu d'une province à une autre (ainsi que l'indiquent les diagrammes de barres donnés en regard du texte), mais l'âge moyen de fréquentation est de sept à quatorze ans (seize ans en Ontario). Les programmes scolaires sont ceux qui ont été établis par les divers ministères de l'Instruction publique. Comme ceux-ci sont administrés par des fonctionnaires permanents, les programmes sont aussi relativement permanents. Un sous-ministre ou surintendant de l'Instruction publique très compétent peut, et souvent le fait, imprimer sa personnalité à un système provincial. Sous la direction de son ministre, naturellement, il administre les subventions du gouvernement à l'enseignement.

A compter de la 8<sup>e</sup> année dans les écoles publiques élémentaires, qui marque la fin du cours primaire\*, les élèves peuvent passer au high school ou, s'ils échappent à la limite d'âge obligatoire, s'engager, aux niveaux inférieurs, dans le commerce et l'industrie. L'élève qui passe au high school jouit dès lors d'une certaine latitude dans le choix de son cours d'études. Un jeune homme peut manifester une aptitude particulière pour les études technologiques, ou une jeune fille choisir un cours de science domestique, comme point de départ dans leur carrière. Le domaine de l'enseignement secondaire peut embrasser toute période de cinq ans au plus; d'autre part, un étudiant peut passer du high school au commerce et à l'industrie à tout moment durant cette période pourvu qu'il soit au-dessus de la limite d'âge obligatoire<sup>1</sup>.

L'enseignement au niveau le plus élevé est libre et spécialisé et s'étend à tous les domaines des arts, du commerce, de la science, de la philosophie, de la médecine, de la théologie, etc. La période moyenne des études avant la première graduation (B.A., B.Sc., etc.) est de quatre ans bien que pour la médecine ou la théologie elle puisse s'étendre à six ou sept ans. Les cours de gradués conduisant à la maîtrise ou au doctorat peuvent durer trois ou quatre autres années.

*Les écoles de langue anglaise de la province de Québec.*—Les écoles catholiques de langue anglaise sont administrées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et les programmes suivent dans leurs grandes lignes ceux des écoles catholiques de langue française (voir sous l'en-tête suivant). Les écoles protestantes de langue anglaise sont régies par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Ici, les programmes et le système général de l'enseignement correspondent à ceux des autres provinces, sauf qu'au lieu des high schools proprement dits il y a onze années. En dehors des plus grandes villes, tous les cours sont abrités sous le même toit, les quatre dernières années étant connues sous le nom d'années de high

school. A compter de la 11<sup>e</sup> année les élèves qui choisissent les matières requises et qui obtiennent la note nécessaire aux examens de high school sont admis au McGill ou au Bishop's College. La fréquentation scolaire est obligatoire à compter de six ans jusqu'à la fin de l'année scolaire durant laquelle l'enfant atteint sa quatorzième année dans toutes les écoles du Québec, de langue anglaise comme de langue française et catholiques comme protestantes.

**Le système des écoles catholiques de langue française de la province de Québec.**—Ce système est caractérisé par des différences uniques dont l'origine peut être retracée aux premiers temps de l'histoire du Canada. Si ces différences se sont perpétuées sous le régime des écoles catholiques, c'est qu'elles s'adaptent particulièrement au tempérament du Canadien français et à sa conception de la vie. C'est la pratique générale, par exemple, dans les écoles catholiques de langue française, de donner l'enseignement aux garçons et aux filles séparément. Dès l'âge tendre, les garçons suivent des programmes d'études différents de ceux des filles, bien que chaque programme soit suffisamment varié pour répondre à tous les besoins. Les filles qui quittent l'école primaire intermédiaire, par exemple, peuvent entrer à l'école primaire supérieure pour les jeunes filles ou à l'école normale pour les filles ou encore à l'école ménagère régionale. Les garçons, d'autre part, peuvent choisir l'école technique ou l'école primaire supérieure pour garçons qui conduit aux études plus avancées dans les écoles commerciales, normales, les écoles de science appliquée et les écoles polytechniques. Ces écoles donnent un cours équivalent à celui des high schools et des collegiates des autres provinces, sauf que les études classiques se font exclusivement dans les Collèges classiques indépendants.

L'administration relève du Département de l'Instruction publique et du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. L'enseignement élémentaire ordinaire est donné d'après un programme qui s'étend sur toute la durée d'un cours préparatoire de sept ans. Il y a un cours complémentaire de deux ans aux écoles primaires intermédiaires pour les étudiants qui ont l'intention de passer aux écoles techniques ou, en passant par les écoles primaires supérieures, aux études commerciales, aux écoles de science appliquée ou polytechniques ou aux institutions de beaux-arts. Comparativement au système de langue anglaise, la formation d'école normale pour les étudiants qui veulent se consacrer à l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires est très différente dans le système de langue française. Dans ce dernier, la formation d'école normale s'étend sur une période beaucoup plus longue que dans les provinces de langue anglaise et, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, les écoles normales pour garçons et les écoles normales pour filles sont des institutions distinctes. Tandis que les filles passent des écoles primaires intermédiaires à l'école normale pour y faire un cours de quatre ans, les garçons accèdent à l'école normale après avoir passé deux années dans les écoles primaires supérieures.

*Les Collèges classiques* constituent une caractéristique du système de langue française. Les études y sont basées sur les principes classiques établis de longue date. On y accède directement après la 7<sup>e</sup> année d'école primaire et ils offrent un cours d'études spécialisées de huit ans. La première année est consacrée aux études classiques élémentaires; la deuxième, à la syntaxe; la troisième, à la méthode; la quatrième, à la versification; la cinquième, aux belles-lettres; la sixième, à la rhétorique; la septième, à la philosophie; et la huitième, à la philosophie avancée. Les quatre dernières années des Collèges classiques conduisent au baccalauréat. De fait, ces collèges sont la seule avenue conduisant aux études universitaires des professions traditionnelles, bien qu'un garçon sortant de l'école primaire supérieure puisse accéder aux études secondaires dans certaines institutions reconnues et devenir un architecte ou un ingénieur après avoir fait un cours dans une université. L'affiliation étroite des Collèges classiques aux universités permet d'y faire les études prescrites en vue du baccalauréat et d'y subir les examens finals.

\* Dans les provinces où il existe des high schools juniors, les élèves peuvent être admis après avoir terminé leur 6<sup>e</sup> année et y demeurer trois ou quatre ans pour ensuite passer au high school senior.

<sup>1</sup> Ou dans certaines provinces lorsque l'étudiant a dépassé la 8<sup>e</sup> année (quel que soit son âge).